

endrix.

OSONS OSER.

CATALOGUE DE FORMATIONS 2025

Sommaire

GESTION BUDGETAIRE	3
La gestion analytique du budget.....	3
Gestion économique et financière des crèches	6
Maîtriser la réalisation de l'EPRD et de l'ERRD (initiation)	8
Maîtriser la réalisation de l'EPRD (perfectionnement)	10
Maîtriser l'affectation des résultats	12
SSR – Réforme de la tarification et tarifs journaliers	14
Maîtriser la réalisation du PPI.....	16
RSE	18
CSR.....	18
Bilan de Gaz à Effet de Serre.....	20
Comptabilité CARE.....	22
Formation Intra-entreprise introductive à la mise en œuvre opérationnelle de la comptabilité CARE	22
RGPD	24
Sensibilisation RGPD	24
Certificat QUALIOPI	26

Taux de réussite en 2024	100%
Taux de satisfaction en 2024	100%
Nombre de stagiaires formés en 2024	12

GESTION BUDGETAIRE

La gestion analytique du budget

Public : Dirigeants bénévoles et salariés prenant leurs fonctions dans de petites ou moyennes structures. Trésorier ou toute personne (salarié ou non) en charge de la gestion comptable et budgétaire. Toute personne participant à la mise en place d'outils de pilotage budgétaire dans une structure.

Prérequis : Maîtriser les principes comptables de base.

Durée : 3 jours

Objectifs

- Appréhender les différents mécanismes budgétaires et leurs composantes à travers la présentation d'une sélection d'outils sous Excel.
- Remettre à plat le modèle économique en regard de la stratégie et du projet associatif.
- Mettre en place un tableau de bord.
- Anticiper les difficultés de trésorerie.
- Comprendre les principes de la comptabilité analytique.
- Mesurer l'efficacité économique des activités.
- Déterminer l'origine des coûts.
- Comprendre la notion de coût complet.
- Calculer le coût de revient par activité.
- Réaliser des scénarios budgétaires.
- Réaliser des budgets prévisionnels.

Modalités et délais d'accès : Pour cette formation, il faut prendre contact avec le contact ci-dessous pour organiser une session de formation

Modalités d'organisation : La pédagogie est basée sur des cours à suivre en présentiel.

Moyens et méthodes pédagogiques : La formation est basée sur l'alternance d'apports théoriques et l'utilisation de cas pratiques sur EXCEL. Elle sera finalisée par un atelier où chacun des participants commencera à établir son propre budget sous la supervision de l'animateur. L'instructeur de la formation est également un spécialiste dans sa matière,

Modalités d'évaluation : Plusieurs tests lors de la formation permettent de valider la compréhension du stagiaire. La réussite du stagiaire à la formation est matérialisée par la délivrance d'un certificat de réussite.

Tarifs : 3000 € HT

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Responsable pédagogique et technique à contacter : Basile Gabriel

Mail : b.gabriel@endrix.com

Tel : 06 63 94 18 55

Déroulé de la formation (3 jours)

Module 1 : Approche méthodologique de la démarche budgétaire (2h)

- Objectif de la démarche.
- Par où commencer ?
- Collecte des données.

Module 2 : Construire son budget prévisionnel par activité ou par projet (5 h)

- *Calcul de coût de revient des ressources humaines :*
 - o Calcul Coût horaire des salariés en coût complet.
 - o Répartition des coûts des heures travaillées.
 - o Valorisation du bénévolat.
- *Budget des autres coûts :*
 - o Détermination des coûts variables directs.
 - o Détermination des coûts fixes.
 - o Détermination des coûts de structure.
 - o Comment choisir des clés de répartition pertinentes ?
- *Budget des ressources de l'association :*
 - o Calcul des produits par activité.
 - o Suivi et répartition du budget des subventions.
 - o Détermination du prix de vente des activités.
 - o Calcul du seuil de rentabilité (point mort).

Module 3 : Construire le plan de trésorerie (3 h)

- Méthodologie.
- Encaissements liés à l'exploitation/financements.
- Décaissements liés à l'exploitation/investissements.
- Suivi d'un plan de trésorerie à court terme.
- Cas pratique sur EXCEL d'un plan de trésorerie à 3 mois.
- Présentation d'un modèle de plan de trésorerie sur 12 mois.

Module 5 : introduction à la comptabilité analytique (1h)

- Principe général.
- Structure organisationnelle de l'association.
- Pourquoi une comptabilité analytique ?

Module 6 : Le choix des méthodes de calcul de coût (1 h)

- Coûts complets.
- Coûts partiels.

Module 7 : La détermination des coûts (2 h)

- Charges directes.
- Charges indirectes.
- Tableau de répartition des charges indirectes.

Module 8 : La fixation du prix de vente (2 h)

- La fixation du prix à partir du coût de revient.
- La fixation du prix en fonction de la demande.
- La fixation du prix en fonction de la concurrence.
- Rappel des contraintes légales.

Module 9 : Construire le modèle de l'association

- **Présentation de l'outil budgétaire (1h).**
- **En pratique – (4 h)**
- Cartographier :
 - o Les activités.
 - o Les projets.
- Analyser la pertinence de la segmentation.
- Définir le maillage ad'hoc pour la structure.
- Paramétrer et renseigner l'outil Excel
 - o Les salariés.
 - o Les bénévoles.
 - o Les subventions.
 - o Les clés de répartition.
- Scénarios budgétaires.

Gestion économique et financière des crèches

Appréhender l'analyse financière de crèches et identifier des axes de consolidation pertinents

Public : Comptables, directeur.trice de crèche, gestionnaire de crèche, président.e.

Prérequis : Aucun

Durée : 7 heures.

Objectifs :

- Maîtriser la lecture de son compte de résultat
- Analyser le modèle économique d'une crèche : identification des problématiques liées au modèle économique.
- Être capable d'identifier des leviers pertinents pour consolider le modèle économique selon les problématiques identifiées

Modalités et délais d'accès : Pour cette formation, il faut prendre contact avec le contact ci-dessous pour organiser une session de formation.

Modalités d'organisation : La pédagogie est basée sur des cours à suivre en présentiel.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Exposé sur le modèle économique des crèches.
- Alternance de cours théoriques et de cas pratiques : 3 scénarios présentés.
- Besoin de matériels spécifique (ordinateur, écran, paperboard).

La formation est dispensée par un professionnel du secteur en lien avec la formation proposée.

Modalités d'évaluation : Plusieurs tests (QCM) lors de la formation permettent de valider la compréhension du stagiaire. La réussite du stagiaire à la formation est matérialisée par la délivrance d'un certificat de réussite.

Tarifs : 1 500 € HT

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Responsable pédagogique et technique à contacter : Basile Gabriel

Mail : b.gabriel@endrix.com

Tel : 06 63 94 18 55

Déroulé de la formation (7 heures)

1. Comprendre le modèle socio-économique d'une crèche

1.1. Présentation des sources de financement d'une crèche

- Participation des parents selon les ressources
- Financement de la CAF via la PSU
- Financements complémentaires : subventions de la commune, ventes de berceaux...

1.2. Approfondissement de la PSU

- Comprendre le fonctionnement de la PSU :
 - Taux de facturation : nombre d'heures facturées et réalisées
 - Couches et repas
- Identifier les modalités de calcul de la PSU :
 - Calcul du coût de revient de chaque crèche
 - Comparaison par rapport au plafond toléré par la CAF

1.3. Analyse des comptes de charge d'une crèche

- *Analyse des charges d'achats et services extérieurs* :
 - Identification des postes de charges les plus conséquents : immobilier, couches/repas
 - Comparaison avec un échantillon du secteur
 - Analyser les autres charges
- *Analyse de la masse salariale* :
 - Comparaison avec le secteur et la loi sur le taux d'encadrement
 - Analyse des salaires proposés en lien avec la CCN

2. Comment construire son budget prévisionnel

2.1. Formaliser son bu :

- Déterminer les hypothèses de dépense en masse salariale (en fonction des postes, salaire brut mensuel, taux de charges, mois de présence de la personne, fermeture prévue)
- Evaluer le montant des participations des familles (en fonction des revenus, nombre d'enfants, nombre d'heures, etc.)
- Estimer le montant prévisionnel de la PSU tenant compte des différents paramètres (taux de facturation, dépenses prévisionnelles...)
- Identifier des pistes de consolidation pertinentes

3. Réalisation de cas pratiques

3.1. Analyse financière de crèches afin d'identifier les axes de consolidation :

- Analyser le taux de facturation de l'association et identifier des leviers pour optimiser son montant PSU
- Analyser les postes de charges et comparer au secteur + analyser les produits
- Identifier des leviers de consolidation pertinents et échanger.

Maîtriser la réalisation de l'EPRD et de l'ERRD (initiation)

Public : Direction d'établissement, responsable financier, responsable comptable

Prérequis : Aucun

Durée : 8 heures

Objectifs :

- Être capable d'analyser les principaux indicateurs financiers de l'ERRD et de l'EPRD
- Maîtriser la méthode de prévision de l'EPRD
- Être en mesure de projeter les équilibres financiers pluriannuels
- Préparer la production du rapport financier

Modalités et délais d'accès : Pour cette formation, il faut prendre contact avec le contact ci-dessous pour organiser une session de formation

Modalités d'organisation : Formation organisée sur site sur deux demi-journées minimum

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance entre apports théoriques sur la présentation de l'EPRD et de l'ERRD et séquence pratique avec un travail de renseignement de l'EPRD/ERRD de l'établissement

Modalités d'évaluation : Un test en fin de formation permet de valider la compréhension du stagiaire. La réussite du stagiaire à la formation est matérialisée par la délivrance d'un certificat de réussite.

Tarifs : 1 300 € HT

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Responsable pédagogique et technique à contacter : Laurent Pradère

Mail : l.pradere@endrix.com

Tel : 04 78 17 17 17

Déroulé de la formation (8 heures)

Module 1 : Rappel des règles d'élaboration de l'EPRD/ERRD

- Présentation de la nouvelle logique financière : d'un budget de dépenses à un état des recettes notifiées
- Le compte de résultat prévisionnel et la notion de crédits évaluatifs et limitatifs
- La lecture des flux de trésorerie : CAF, variation du fonds de roulement, variation du BFR et de la trésorerie
- Le plan Global de Financement Pluriannuel
- L'analyse du ou des comptes de résultat réalisés
- La procédure d'affectation du résultat avec l'ERRD
- De l'équilibre réel de l'EPRD à l'analyse des marges de manœuvre de l'ERRD
- Analyse du niveau de CAF
- Analyse de la variation et du niveau du fonds de roulement
- Analyse de la situation financière à partir de l'ERRD (marge dégagée sur l'exploitation, niveau de FRI et FRE, BFR, trésorerie, principaux ratios financiers)
- L'analyse détaillée du PGFP actualisé au vu des réalisations

Module 2 : Application de la méthode d'élaboration au dossier EPRD/ERRD de l'établissement

- Analyse des équilibres financiers de l'ERRD
- Préparation de l'affectation du résultat
- Préparation du rapport financier de l'ERRD
- Renseignement du dossier EPRD à partir des hypothèses préalablement travaillées en interne
- Analyse des équilibres financiers prévisionnels et des enjeux d'arbitrage
- Préparation du rapport financier de l'EPRD

Maîtriser la réalisation de l'EPRD (perfectionnement)

Public : Direction d'établissement, responsable financier, responsable comptable

Prérequis : Aucun

Durée : 3 jours

Objectifs :

- Être capable d'analyser les principaux indicateurs financiers de l'EPRD
- Maîtriser la méthode de prévision de l'EPRD
- Être en mesure de projeter les équilibres financiers pluriannuels
- Préparer la production du rapport financier

Modalités et délais d'accès : Pour cette formation, il faut prendre contact avec le contact ci-dessous pour organiser une session de formation

Modalités d'organisation : Formation organisée en distanciel sur trois journées

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance entre apports théoriques sur la présentation de l'EPRD et séquence pratique avec un travail de renseignement de l'EPRD de l'établissement

Modalités d'évaluation : Un test en fin de formation permet de valider la compréhension du stagiaire. La réussite du stagiaire à la formation est matérialisée par la délivrance d'un certificat de réussite.

Tarifs : 3 000 € HT

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Responsable pédagogique et technique à contacter : Laurent Pradère

Mail : l.pradere@endrix.com

Tel : 04 78 17 17 17

Déroulé de la formation (24 heures)

Module 1 : Rappel des règles d'élaboration de l'EPRD

- Présentation de la nouvelle logique financière : d'un budget de dépenses à un état des recettes notifiées
- Le compte de résultat prévisionnel et la notion de crédits évaluatifs et limitatifs
- La lecture des flux de trésorerie : CAF, variation du fonds de roulement, variation du BFR et de la trésorerie
- Le plan Global de Financement Pluriannuel
- L'analyse du ou des comptes de résultat réalisés
- Equilibre réel de l'EPRD
- Analyse du niveau de CAF
- Analyse de la variation et du niveau du fonds de roulement
- Analyse de la situation financière à partir de l'ERRD (marge dégagée sur l'exploitation, niveau de FRI et FRE, BFR, trésorerie, principaux ratios financiers)
- L'analyse détaillée du PGFP actualisé au vu des réalisations

Module 2 : Application de la méthode d'élaboration au dossier EPRD de l'établissement

- Fixer les principales hypothèses de prévision de l'EPRD
- Renseignement du dossier EPRD à partir des hypothèses préalablement travaillées en interne
- Analyse des équilibres financiers prévisionnels et des enjeux d'arbitrage
- Sécurisation de l'ensemble des annexes de l'EPRD (annexe financière, annexe TPER)
- Préparation du rapport financier de l'EPRD

Maîtriser l'affectation des résultats

Public : Direction d'établissement, responsable financier, responsable comptable

Prérequis : Maîtrise des fondamentaux de la comptabilité et de l'analyse financière

Durée : 8 heures

Objectifs :

- Être capable d'analyser la structure des fonds propres et du fonds de roulement (FRI/FRE)
- Maîtriser les règles d'affectation des résultats prévues par le CASF
- Être en mesure de lier affectation de résultat structure du fonds de roulement
- Préparer la stratégie de négociation avec les ATC au moment du CPOM

Modalités et délais d'accès : Pour cette formation, il faut prendre contact avec le contact ci-dessous pour organiser une session de formation

Modalités d'organisation : Formation organisée sur site sur deux demi-journées minimum

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance entre apports théoriques sur les fonds propres, le fonds de roulement, l'affectation des résultats et séquence pratique avec un travail d'analyse sur deux dossiers de la structure

Modalités d'évaluation : Un test en fin de formation permet de valider la compréhension du stagiaire. La réussite du stagiaire à la formation est matérialisée par la délivrance d'un certificat de réussite.

Tarifs : 1 300 € HT

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Responsable pédagogique et technique à contacter : Laurent Pradère

Mail : l.pradere@endrix.com

Tel : 04 78 17 17 17

Déroulé de la formation (8 heures)

Module 1 : Apports théoriques sur l'analyse du fonds de roulement et le cadre d'affectation des résultats applicable aux ESMS

- Présentation de la notion de fonds de roulement en analyse financière
- Décomposition du fonds de roulement dans la présentation normée du secteur médico-social
 - o Structure et définition du fonds de roulement d'investissement (FRI)
 - o Structure et définition du fonds de roulement d'exploitation (FRE)
- Présentation de la notion de fonds propres (RAN, réserves, provisions règlementées...) et lien avec la structure du fonds de roulement
- Présentation des règles d'affectation des résultats inscrites dans le CASF et applicables aux ESMS
- Impact des choix d'affectation de résultats sur la présentation des fonds propres et de la décomposition du fonds de roulement (FRE/FRI)
- Rappel de la procédure d'affectation des résultats en procédure budgétaire « classique » ou en ERRD

Module 2 : Mise en application sur le périmètre de deux CPOM (en cours ou à signer) de la structure avec un pilotage en budget ou en ERRD

- Analyse préalable de la structure du fonds de roulement à partir du bilan financier
 - o Analyse du niveau des fonds propres et plus particulièrement des réserves (réserve d'investissement, réserve de compensation des déficits, réserve de trésorerie)
 - o Au vu des fonds propres et de la structure du fonds de roulement (FRI/FRE), analyse des marges de prélèvement et/ou besoin de renforcement du fonds de roulement
- Analyse critique des choix d'affectation sur les derniers exercices
- Proposition d'une stratégie d'affectation du résultat avec mesure des impacts sur la présentation des fonds propres et du fonds de roulement

SSR – Réforme de la tarification et tarifs journaliers

Public : Direction de service, responsable financier, responsable comptable

Prérequis : Aucun

Durée : 4 heures

Objectifs :

- Comprendre les objectifs et les impacts financiers de la réforme de la tarification des SSR
- S'appropriier les enjeux de tarification et de facturation

Modalités et délais d'accès : Pour cette formation, il faut prendre contact avec le contact ci-dessous pour organiser une session de formation

Modalités d'organisation : Formation organisée en format distanciel

Moyens et méthodes pédagogiques : Support de formation déroulé auprès des participants

Modalités d'évaluation : Un test en fin de formation permet de valider la compréhension du stagiaire. La réussite du stagiaire à la formation est matérialisée par la délivrance d'un certificat de réussite.

Tarifs : 800 € HT

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Responsable pédagogique et technique à contacter : Laurent Pradère

Mail : l.pradere@endrix.com

Tel : 04 78 17 17 17

Déroulé de la formation (4 heures)

Module 1 : Rappel de la réforme de la tarification du secteur SSR

- Chronologie de la réforme
- Modalités de financement avant réforme
- Nouveau système de financement
 - o Recettes d'activité
 - o Dotation populationnelle
 - o Enveloppes « spécifiques » (PTS, activités d'expertise, IFAQ)
- Période de transition / mécanisme de dotation de transition

Module 2 : Modalités de calcul des recettes d'activité

- La tarification post réforme
 - o Les nouvelles catégories de séjour
 - o Le cadre d'application des TNJ
- Les modalités de valorisation et de facturation de l'activité
 - o Cadre général
 - facturation des séjours,
 - facturation des molécules onéreuses
 - o Problématiques liées aux modalités de facturation
 - Valorisation des séjours longs,
 - Correction des factures

Conclusion de la formation avec séquence Questions / Réponses

Maîtriser la réalisation du PPI

Public : Direction d'établissement, responsable financier, responsable comptable

Prérequis : Aucun

Durée : 3 jours

Objectifs :

- Connaître les conditions des équilibres financiers à moyen et long terme et savoir les traduire budgétairement et financièrement
- Mettre en pratique les dispositions réglementaires relatives à la gestion budgétaire des établissements sociaux et médico-sociaux

Modalités d'organisation : Formation organisée en distanciel sur trois journées

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance entre apports théoriques sur la présentation du PPI et séquence pratique avec un travail de renseignement du PPI de l'établissement

Modalités d'évaluation : QCM distribué en fin de formation

Tarifs : 3 300 € HT

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Responsable pédagogique et technique à contacter : Laurent Pradère

Mail : l.pradere@endrix.com

Tel : 04 78 17 17 17

Déroulé de la formation (24 heures)

Module 1 : Rappel de la réglementation et des fondamentaux du dispositif PPI

- Dans le cadre des budgets (hors EPRD), une procédure distincte et pluriannuelle
- Dans le cadre des EPRD, une procédure distincte qui impacte directement l'EPRD sur 5 ans
- Différenciation et interface entre « politique d'investissements et de financements de ceux-ci » avec le volet fonctionnement
 - o Au sein du budget
 - o Au sein de l'EPRD
- Les procédures et délais
- Liens avec le CPOM
- Lecture du bilan financier

Module 2 : Elaborer le PPI et les annexes

- Ecrire un diagnostic financier à partir des ratios
- Lister les besoins en investissements et leurs financements spécifiques
- Les tableaux annexes : tableau d'emprunt en particulier
- Intégration dans l'EPRD (au sein du PGF)
- Intégrer le PPI en matière d'impact dans le budget (le tableau de surcoûts)
- Intégrer le PPI en matière d'impact au sein de l'EPRD (PGFP)
 - o Réactualisation annuelle sur 6 ans
 - o Donner de la cohérence entre les CRP et le PGFP
 - o Impact des ratios prévisionnels en matière d'équilibre réel.

RSE CSR

Public : Toute personne impliquée dans le processus d'élaboration du reporting de durabilité dont : dirigeants d'entreprise, directeurs et responsables financiers, responsables RSE, experts-comptables, commissaires aux comptes, contrôleurs de gestion.

Prérequis : Avoir des connaissances de base sur la RSE

Durée : 7 heures

Objectifs :

- Comprendre les principes fondamentaux du reporting de durabilité, en mettant l'accent sur les normes CSRD.
- Maîtriser l'application pratique des exigences de la taxonomie verte dans le contexte du reporting de durabilité.
- Analyser et interpréter les données pertinentes pour élaborer des rapports de durabilité conformes aux normes CSRD.
- Appliquer les meilleures pratiques pour intégrer efficacement la taxonomie verte dans les processus de reporting de durabilité.
- Utiliser des outils spécifiques pour collecter, organiser et présenter les informations liées à la durabilité et à la taxonomie verte.
- Collaborer de manière efficace avec les parties prenantes internes et externes dans le processus de reporting de durabilité.
- Mettre en place des mécanismes d'amélioration continue pour optimiser la qualité et l'efficacité des rapports de durabilité.

Modalités et délais d'accès : Se rapprocher du contact ci-dessous pour organiser une session de formation.

Modalités d'organisation : En fonction de la demande et du besoin, cette formation peut être en présentiel ou en distanciel.

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance de cours théoriques et de cas pratiques.
La formation est dispensée par un professionnel du secteur en lien avec la formation proposée.

Modalités d'évaluation : travail de groupe présenté en fin de session & QCM.
La réussite du stagiaire à la formation est matérialisée par la délivrance d'un certificat de réussite.

Tarifs :
800€ HT en distanciel
1 000€ HT en présentiel

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Responsable pédagogique et technique à contacter : Stéphane RIVOIRE
Mail : s.rivoire@endrix.com
Tel : 07.64.15.14.63

Déroulé de la formation (7 heures)

Module 1 : Contexte et enjeux liés au reporting extra-financier

- Pourquoi un reporting extra-financier ?
- Cadre réglementaire actuel
- Normes de reporting dans un contexte international

Module 2 : Présentation des exigences de reporting de la CSRD

- Les fondamentaux de la CSRD
- Cas pratique
- La matrice de double matérialité
- Cas pratique
- Les 10 ESRS thématiques
 - o Périmètre, points clés, indicateurs
- Temporalité

Module 3 : La taxonomie européenne

- Pourquoi, quoi, pour qui
- Les 6 piliers
- Les critères et indicateurs
- Cas pratique

Module 4 : Mettre en place un reporting de durabilité

- Etapes et points clés de mise en œuvre du reporting
- Fiabilisation du reporting : l'audit

Bilan de Gaz à Effet de Serre

Public : TPE, PME, ETI

Prérequis : Aucun

Durée : 7 heures

Objectifs :

- Être capable d'identifier les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dans une organisation.
- Maîtriser les méthodes de collecte et de traitement des données pour établir un inventaire précis des émissions de GES.
- Contrôler la conformité aux normes et réglementations en matière de bilan carbone.
- Préparer un rapport complet et transparent sur les émissions de GES, incluant les scopes 1, 2 et 3.
- Interpréter les résultats du bilan carbone pour formuler des recommandations en vue de réduire les émissions.
- Élaborer des stratégies et des plans d'action pour atteindre les objectifs de réduction des émissions.
- Intégrer le bilan carbone dans une démarche RSE globale.

Modalités et délais d'accès : Se rapprocher du contact ci-dessous pour organiser une session de formation.

Modalités d'organisation : En fonction de la demande et du besoin, cette formation peut être en présentiel ou en distanciel.

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance de cours théoriques et de cas pratiques.
La formation est dispensée par un professionnel du secteur en lien avec la formation proposée.

Modalités d'évaluation : travail de groupe présenté en fin de session & QCM
La réussite du stagiaire à la formation est matérialisée par la délivrance d'un certificat de réussite.

Tarifs :
600€ HT en distanciel
800€ HT en présentiel

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Responsable pédagogique et technique à contacter : Gwladys MAO
Mail : g.mao@endrix.com
Tel : 07 60 98 60 63

Déroulé de la formation (7 heures)

Module 1 : Définitions et enjeux

- Introduction
- Le Bilan GES : Historique, objectifs et obligations réglementaires
- Définitions Clés

Module 2 : Catégories d'Émissions et Scopes

- Catégories d'Émissions et Scopes
- Focus Scope 3
- Importance des Catégories d'Emissions
- Cas Pratique Scope 1 & 2
- Cas Pratique Scope 3 – chaîne d'approvisionnement

Module 3 : Méthodologie du Bilan GES

- Processus de Réalisation d'un Bilan GES
- Facteurs d'Émission
- Normes et Standards en Vigueur
- Cas Pratiques et Exemples

Module 4 : Collecte des données

- Importance de la Collecte de Données
- Méthodes de Collecte de Données
- Technologies de Collecte de Données
- Cas Pratiques et Exemples
- Confidentialité et Transparence

Module 5 : Facteurs d'Émission

- Rôle des Facteurs d'Émission
- Catégories de Facteurs d'Émission
- Adaptation des Facteurs d'Émission
- Gestion et Mise à Jour des Facteurs d'Émission
- Cas Pratiques et Exemples

Comptabilité CARE

Formation Intra-entreprise introductive à la mise en œuvre opérationnelle de la comptabilité CARE

Public : Chef d'entreprise, direction financière, équipe RSE, équipe comptable et RH

Prérequis : Être familier avec la gestion d'activité.

Durée : 14 heures

Objectifs : Comprendre le fonctionnement de la comptabilité écologique CARE et ses apports dans le pilotage de la transition / redirection des modèles d'affaires.

- L'apprenant aura assimilé les fondements théoriques qui sous-tendent les propositions de comptabilité écologique.
- L'apprenant aura la capacité de comprendre les différentes étapes clés du fonctionnement de la comptabilité écologique CARE

Modalités et délais d'accès : Se rapprocher du contact ci-dessous pour organiser une session de formation.

Modalités d'organisation : En fonction de la demande et du besoin, cette formation peut être en présentiel ou en distanciel.

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance de cours théoriques et de cas pratiques. Avoir un ordinateur portable.

La formation est dispensée par un professionnel du secteur en lien avec la formation proposée.

Modalités d'évaluation : QCM.

La réussite du stagiaire est matérialisée par l'attribution d'un certificat de réussite.

Tarifs : 4100 € HT

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Responsable pédagogique et technique à contacter : Matthieu Astic

Mail : m.astic@endrix.com

Tel : 04 78 17 17 17

Déroulé de la formation (14 heures)

Accueil – tour de table et recueil des attentes.

Module 1 : origine, concept et enjeux de la comptabilité écologique 2h

- Il sera présenté pourquoi la comptabilité écologique devient un sujet d'attention.
- Présentation du cadre conceptuel CARE et mise en perspective.
- Présentation de la méthodologie comptable CARE.

Module 2 : Analyser les modèles d'affaires : 2h30

- Méthodologie d'analyse pour identifier les enjeux et capitaux matériels (analyse de la matérialité d'impact)
- Mise en pratique

Module 3 : Définir et rendre pilotable les capitaux naturels et humains : 2h30

- Méthodologie pour définir un capital naturel et un capital humain
- Représenter un capital et lui assigner un objectif de préservation
- Mise en pratique

Module 4 : Valoriser les capitaux naturels, humains et les ventes : 2h30

- Identifier les actions dédiées aux capitaux naturels et humains et les valoriser
- Construire les plans d'actions pour garantir la préservation des capitaux et les valoriser
- Savoir analyser son chiffre d'affaires
- Mise en pratique

Module 5 : Analyser les résultats d'une comptabilité écologique CARE et formuler des recommandations. 2h30

- Apprendre à lire et interpréter un compte de résultat et Bilan CARE
- Appréhender le pilotage avec CARE
- Mise en pratique

Module 6 : Retour d'expériences et mise en perspective 1h30

- Présentation de retour d'expériences opérationnelles : présentation des attentes, des résultats obtenus et les perspectives
- Connexion entre la CSRD et CARE : Le cadre conceptuel CARE peut aider à répondre à la CSRD. Présentation des points de connexion.

Conclusion de la formation, quizz final de test de connaissance. 30min

RGPD

Sensibilisation RGPD

Public : Collaborateurs des services ressources humaines, systèmes d'information, administratifs et financiers.

Prérequis : Aucun

Durée : 3 heures

Objectifs

- Connaître les enjeux du RGPD
- Adopter les bonnes pratiques au quotidien

Modalités et délais d'accès : Pour cette formation, il faut prendre contact avec le contact ci-dessous pour organiser une session de formation.

Modalités d'organisation : La pédagogie est basée sur des cours à suivre en distanciel.

Moyens et méthodes pédagogiques : La sensibilisation est proposée en distanciel sur la plateforme de l'organisme de formation.

L'instructeur de la formation est également un spécialiste dans sa matière, le contenu du e-learning est réalisé par un expert en protection des données.

Modalités d'évaluation : Plusieurs tests lors de la formation permettent de valider la compréhension du stagiaire.

La réussite du stagiaire à la formation est matérialisée par la délivrance d'un certificat de réussite.

Tarifs : 500 € HT

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Responsable pédagogique et technique à contacter : Jordane FAIELLA

Mail : j.faiella@endrix.com

Tel : 04 78 17 17 17

Déroulé de la formation (3 heures)

Module 1 : Le RGPD - Contexte

- Application territoriale
- Modèle économique basé sur la Data
- Sensibilité des Français
- Genèse de la CNIL au RGPD
- Changement de paradigme
- L'organisme de contrôle : LA CNIL
- Les sanctions
- Les risques à ne pas négliger

Module 2 : Le RGPD – Définitions

- Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
- Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?
- Quel est mon statut ? (RT, co-RT, ST)

Module 3 : Le RGPD – Les grands principes

- Licéité, loyauté et transparence
- Limitation des finalités
- Minimisation
- Exactitude
- Limitation de la conservation
- Sécurité
- Responsabilité

Module 4 : Le RGPD – En pratique

- Cartographier :
 - o Les registres
 - o Encadrer les utilisateurs
- Analyse du site internet
- La documentation
- Mes actions
 - o La sécurité des mots de passe
 - o La sécurité des appareils mobiles
 - o La sécurité des usages PRO – PERSO
 - o Les techniques Cyber malveillantes

Certificat QUALIOPi

CERTIFICAT B02513

ICPF atteste que

ENDRIX DIG

NDA 84691887669 - SIREN 853671741

18 Avenue Félix Faure 69007 Lyon FR,

est certifié



Au titre des catégories d'actions suivantes

- Les actions de formation (L.6313-1 - 1°)

Valide du 23/11/2024 au 22/11/2027 - Première émission le 23/11/2021

François GALINOU
Président



Programme de certification
Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de ICPF dans leurs versions en vigueur.
Accréditation N° 5-0516, portée disponible sur www.cofrac.fr

123 rue Jules Guesde, 92300 Levallois-Perret, France
Certificat vérifiable sur www.certif-icpf.org

